



La gestion des matières et déchets radioactifs

Mise en œuvre de la loi du 28 juin 2006

Haut Comité à la Transparence – 1er juillet 2009

Thomas BRANCHE

Direction générale de l'énergie et du climat

DGEC

Introduction

✓ Périmètre de la loi

- Les matières et déchets radioactifs (de manière exhaustive)?

✓ Principes

- Respect de la protection de la santé des personnes, de la sécurité, et de l'environnement
- Responsabilité des générations présentes à l'égard des générations futures
- Responsabilité des producteurs de combustibles usés et de déchets (principe pollueur-payeur)?



La loi du 28 juin 2006

relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs

✓ Une loi fondée sur trois axes

- Politique nationale de gestion des matières et déchets radioactifs
- Renforcement des exigences de transparence et de démocratie
- Accompagnement économique et financement

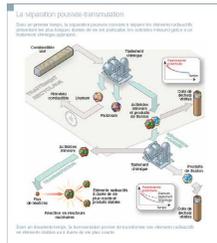
✓ Un corpus réglementaire mis en œuvre et des projets en cours



Politique nationale de gestion

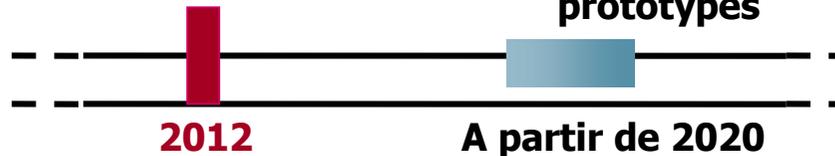
Programmes de recherche (déchets HA-MAVL) : article 3

Axe 1 : séparation poussée-transmutation

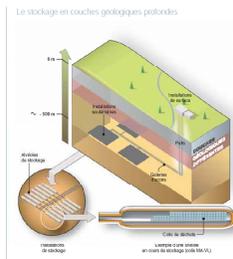


Bilan entre les différentes filières de transmutation

Développement de prototypes

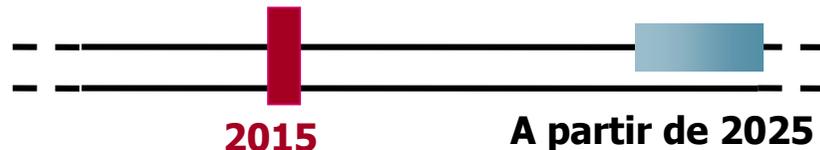


Axe 2 : stockage géologique profond

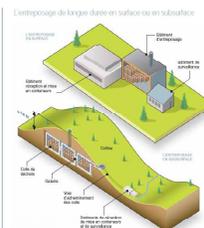


Instruction de la demande d'autorisation de création du centre de stockage

Mise en exploitation



Axe 3 : entreposage



Création de nouvelles installations ou modification de celles existantes



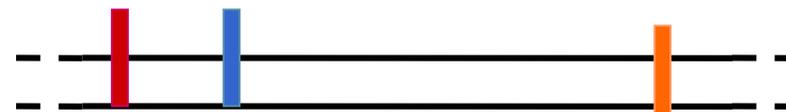
Présent pour l'avenir

Politique nationale de gestion

Programmes de recherche (déchets autres que HA-MAVL) : article 4

- Mise au point de solutions d'entreposage des déchets contenant du tritium
- Finalisation de procédés permettant le stockage des sources scellées usagées
- Bilan de l'impact à long terme des sites de stockage des résidus miniers d'uranium, surveillance

2008



2009

2013

Bilan des solutions de gestion à court et à long terme des déchets à radioactivité naturelle renforcée

Objectif initial fixé par la loi : mise en service d'un centre de stockage graphite-radifère en 2013

Présent
pour
l'avenir

La loi du 28 juin 2006

relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs

✓ Une loi fondée sur trois axes

- Politique nationale de gestion des matières et déchets radioactifs
- Renforcement des exigences de transparence et de démocratie
- Accompagnement économique et financement

✓ Un corpus réglementaire mis en œuvre et des projets en cours



Exigences de transparence et de démocratie

- ✓ **Contexte : Loi du 13 juin 2006**
- ✓ **Stockage des déchets radioactifs étrangers interdit en France**
 - Importation des combustibles usés et déchets radioactifs uniquement à des fins de traitement ou de recherche...
 - Dans le cadre d'accords intergouvernementaux publiés au JO
- ✓ **Évaluation des recherches par la CNE**
 - Champ et composition élargis (international, sciences humaines)?
 - Rapport annuel transmis au Parlement et rendu public
- ✓ **Elargissement du champ des compétences du CLIS aux recherches menées sur les axes 1 et 3**
 - Évolution de sa composition et de son organisation
 - Financement à parité État / producteurs de déchets

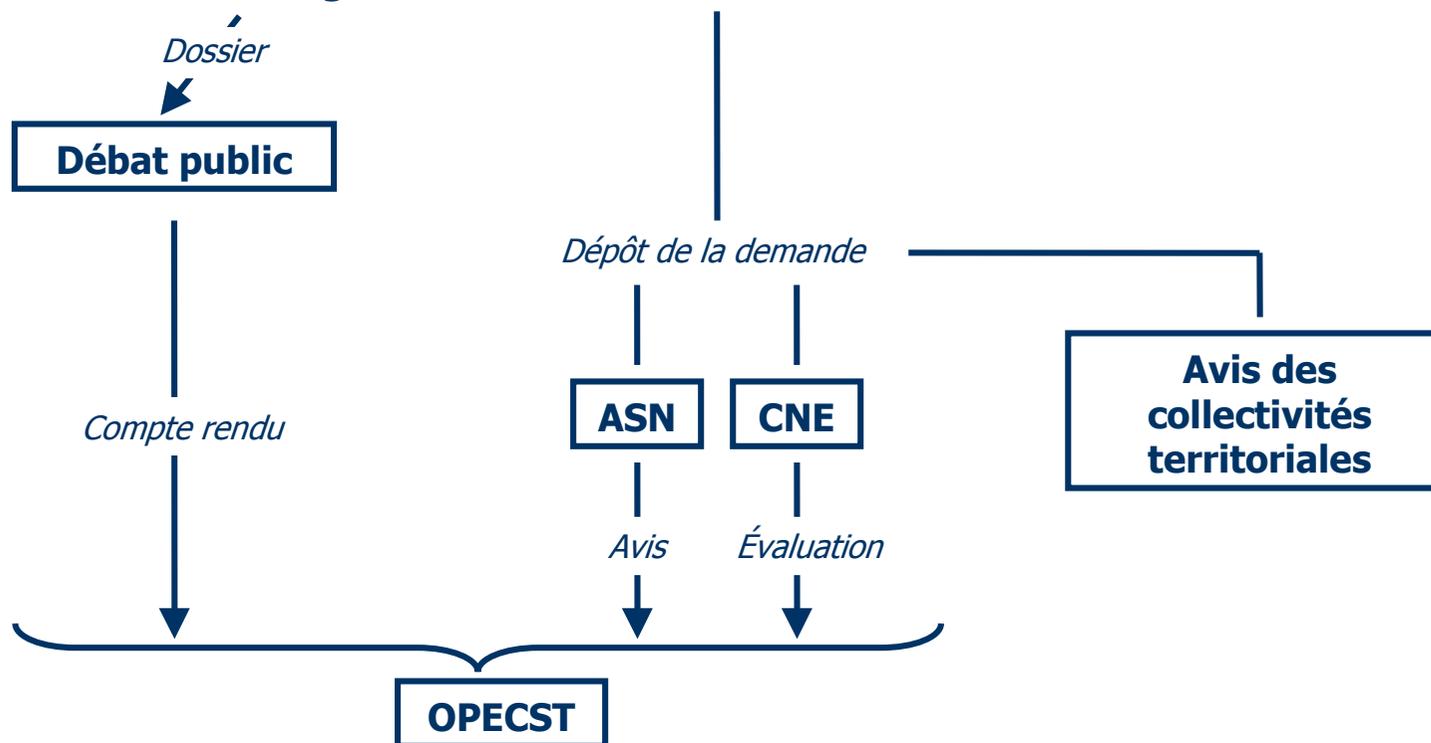


Exigences de transparence et de démocratie

Ouverture du centre de stockage (article 12)?

Couche géologique ayant fait l'objet d'études au moyen d'un laboratoire souterrain

Andra envisage une demande d'autorisation de création



*Évalue et rend compte à
l'Assemblée nationale et au Sénat*

Présent
pour
l'avenir

Exigences de transparence et de démocratie

Ouverture du centre de stockage (article 12)?

Le gouvernement prépare un projet de loi sur les conditions de réversibilité

Projet de loi

Parlement

Promulgation de la loi sur les conditions de réversibilité

Enquête publique

Conseil d'État

Décret d'autorisation de création



La loi du 28 juin 2006

relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs

✓ Une loi fondée sur trois axes

- Politique nationale de gestion des matières et déchets radioactifs
- Renforcement des exigences de transparence et de démocratie
- Accompagnement économique et financement

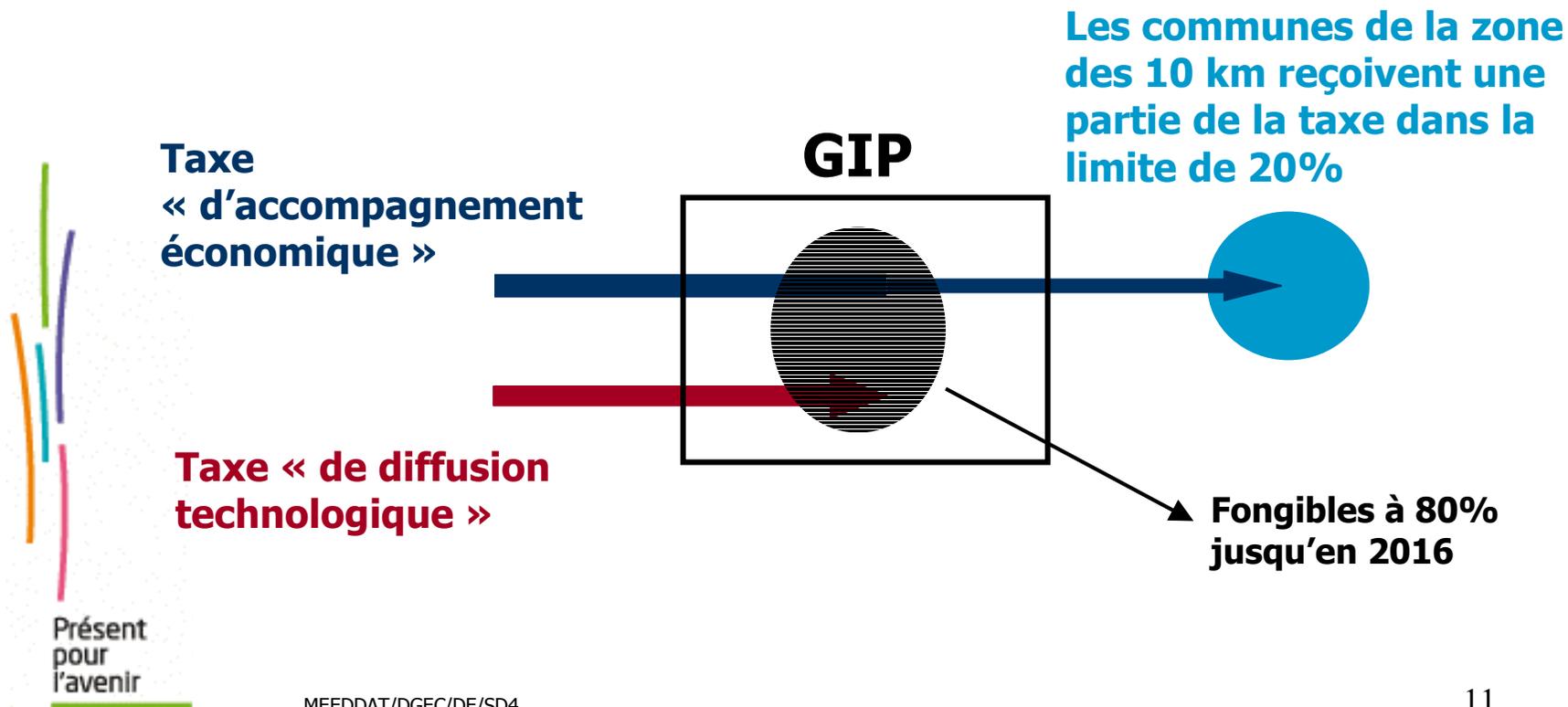
✓ Un corpus réglementaire mis en œuvre et des projets en cours



Accompagnement économique

Financement des GIPs (article 13 et 21)?

- ✓ Missions étendues et évolution de la composition
- ✓ Nouvelles modalités financières :
 - Création de deux taxes additionnelles à la taxe INB, dites taxe « d'accompagnement » et « de diffusion technologique ».



Financement

Travaux de l'Andra (articles 15 et 16)?

- ✓ **Recherches sur l'entreposage et le stockage**
 - Création d'un fonds au sein de l'Andra, alimenté par la taxe dite « de recherche »

- ✓ **Construction, exploitation, surveillance et fermeture des installations d'entreposage et de stockage**
 - Principe pollueur-payeur
 - Création d'un fonds au sein de l'Andra

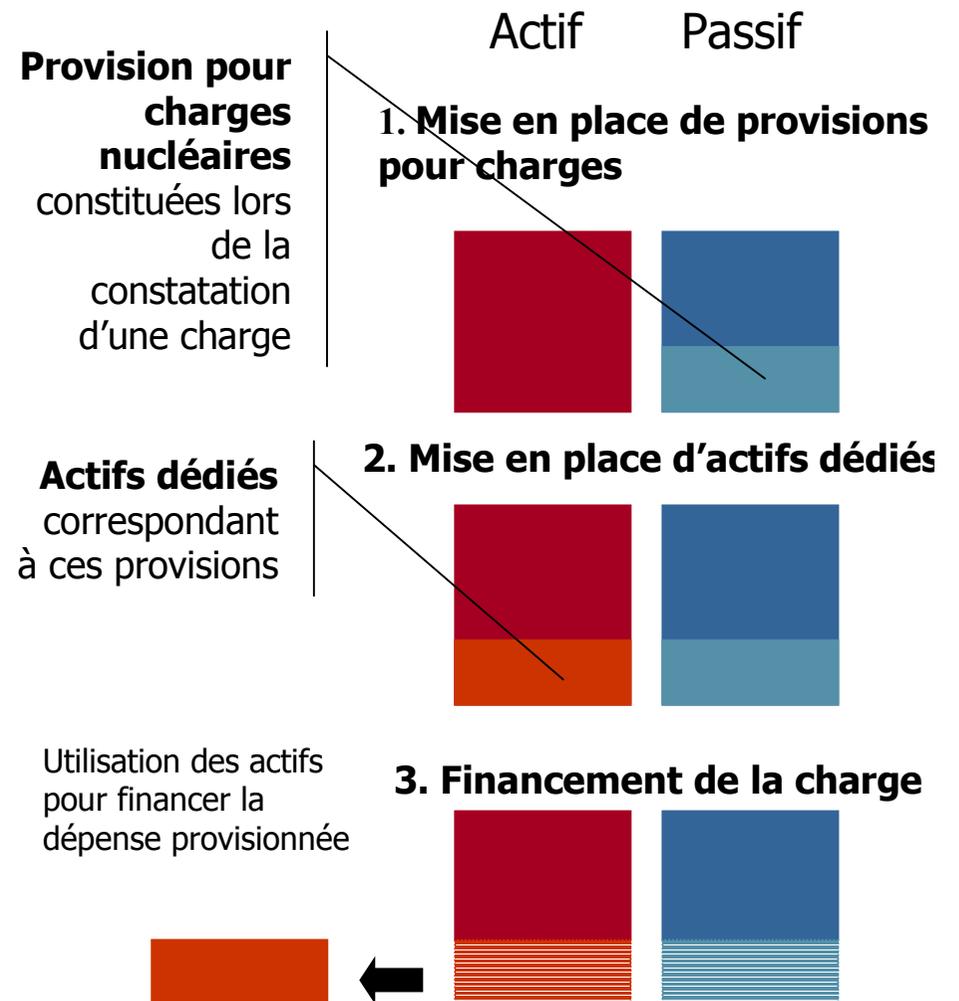
- ✓ **Inventaire et gestion des déchets « orphelins » et sites à responsable défaillant**
 - Subvention publique



Financement

Charges de long terme (article 20)?

- ✓ Évaluation prudente de l'ensemble des dépenses de long terme :
 - démantèlement
 - combustibles usés
 - déchets radioactifs
- ✓ Actifs dédiés en dehors du cycle d'exploitation
- ✓ Niveau de sécurité et de liquidité suffisant
- ✓ Contrôle par les pouvoirs publics (rapport triennal remis à l'administration)?



Présent
pour
l'avenir

La loi du 28 juin 2006

relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs

✓ Une loi fondée sur trois axes

- Politique nationale de gestion des matières et déchets radioactifs
- Renforcement des exigences de transparence et démocratie
- Accompagnement économique et financement

✓ Un corpus réglementaire mis en œuvre et des projets en cours



Mise en œuvre de la loi

L'ensemble du corpus réglementaire est en place

	Objet du décret	Article de loi	Date de publication
Politique nationale de gestion des matières et des déchets radioactifs	Définition d'un plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs	6	16 avril 2008
	Gestion des déchets étrangers et contrats de traitement	8	3 mars 2008
	Nomination des membres de la CNE	9	5 avril 2007
	Nature des informations à transmettre pour l'inventaire national et le PNGMDR	22	29 août 2008
Accompagnement des recherches menées dans le laboratoire souterrain de Bure	CLIS	18	7 mai 2007
	GIPs - Décret générique	13	14 décembre 2006
	Définition de la zone de proximité - GIP Meuse et Haute-Marne	13	5 février 2007
	Taxe "accompagnement" : fraction reversée par les GIP aux communes de la zone des 10 km	21	7 mai 2007
	Coefficient des taxes "accompagnement" et "diffusion technologique"	21	26 décembre 2007
	Zone de consultation lors de la création d'un stockage	12	A publier en 2012
Dispositions de financement	Coefficient taxe additionnelle "recherche"	21	26 décembre 2007
	Sécurisation des charges nucléaires de long terme	20	23 février 2007
	Mise en place de la CNEF	20	20 juin 2008

Mise en œuvre de la loi

Transparence et contrôle démocratique

✓ **Interdiction du stockage de déchets étrangers**

- Décret d'application en date du 3 mars 2008
- Un accord intergouvernemental avec l'Italie
- Des projets d'accord avec les Pays-Bas et la Belgique

✓ **Commission Nationale d'Evaluation (CNE)?**

- Présidée par M. Bernard Tissot (géologue)?
- Réunit 12 experts
- A remis deux rapports (mi-2007 et mi-2008)?

✓ **Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS)?**

- Le nouveau Comité a été installé dans sa nouvelle composition
- Le financement à parité Etat/producteurs a été mis en place



Mise en œuvre de la loi

Accompagnement économique et financement

- ✓ **Groupements d'Intérêt Public (GIP) Comité de Haut Niveau (CHN) : poursuite des travaux**

- ✓ **Sécurisation des charges de long terme (art. 20)?**
 - Décret et arrêté d'application en 2007
 - Contrôle des premiers rapports triennaux en 2007

- ✓ **Financement des projets HA-MAVL et FAVL**
 - Révision de la taxe de recherche pour l'Andra (2009)?
 - Evaluation des coûts des stockages, en lien avec l'Andra et les producteurs

